

CD/PV.111
3 mars 1981
FRANCAIS

COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA CENT ONZIEME SEANCE

Tenue au Palais des Nations, à Genève,
le mardi 3 mars 1981 à 10 h 30.

Président : M. G. Herder (République démocratique allemande)

PRESENTS A LA TABLE DU COMITE

<u>Algérie</u> :	M. M. MATI M. M. DJABALLAH M. A. BENYAMINA
<u>Allemagne, République fédérale d'</u> :	M. G. PFEIFFER M. N. KLINGLER M. H. MÜLLER M. W. RÖHR
<u>Argentine</u> :	M. F. JIMENEZ DAVILA Mlle N. FREYRE PENABAD
<u>Australie</u> :	M. R. STEELE M. T. FINDLAY
<u>Belgique</u> :	M. A. ONKELINX M. J.-M. NOIRFALISSE
<u>Birmanie</u> :	U SAV HLAING U NGWE WIN
<u>Brésil</u> :	M. S.A. de SOUZA e SILVA M. S. de QUEIROZ DUARTE
<u>Bulgarie</u> :	M. P. VOUTOV M. R. DEYANOV
<u>Canada</u> :	M. G. SKINNER M. G.K. VACHON
<u>Chine</u> :	M. YU Peiwen M. LIANG Yufan M. PAN Jusheng M. SA Benwang
<u>Cuba</u> :	M. L. SOLA VILA Mme V. BROV/DOSKY JACKIEWICH
<u>Egypte</u> :	M. I.A. HASSAN M. M.N. FAHTY
<u>Etats-Unis d'Amérique</u> :	M. C.C. FLOWERREE M. L. FLEISCHER M. F. DESIMONE Mme K. CRITTENBERGER M. J.A. MISKEL M. H. WILSON
<u>Ethiopie</u> :	M. F. YOHANNES
<u>France</u> :	M. F. de la GORCE M. J. de BEAUSSE M. GESBERT M. M. COUTHURES

PRESENTS A LA TABLE DU COMITE (suite)

<u>Hongrie</u> :	M. I. KOMIVES M. C. GYORFFY M. A. LAKATOS
<u>Inde</u> :	M. S. SARAN
<u>Indonésie</u> :	M. Ch. ANWAR SANI M. E. SOEPRAPTO M. HARYONIATARAH M. F. QASIH M. KARYONO
<u>Iran</u> :	M. M. DABIRI H. D. AMERI
<u>Italie</u> :	M. V. CORDERO di MONTEZEMOLO M. A. CIARRAPICO H. B. CABRAS M. E. di GIOVANNI
<u>Japon</u> :	M. Y. OKAWA M. M. TAKAHASHI M. R. ISHII M. K. SHIMADA
<u>Kenya</u> :	M. S. SHITEMI M. G. MUNIU
<u>Maroc</u> :	M. M. CHRAIBI
<u>Mexique</u> :	M. A. GARCIA ROBLES M. M.A. CACERES
<u>Mongolie</u> :	H. D. ERDENBILEG H. L. BAYART M. S.O. BOLD
<u>Nigéria</u> :	M. O ADENIJI M. W.O. AKINSANYA M. T. AGUIYI-IRONSI
<u>Pakistan</u> :	
<u>Pays-Bas</u> :	M. R.H. FEIN H. H. VAGENIAKERS
<u>Pérou</u> :	
<u>Pologne</u> :	M. B. SUJKA M. J. CIALOWICZ M. K. TOMASZEWSKI

PRESENTS A LA TABLE DU COMITE (suite)

<u>République démocratique allemande</u> :	M. G. HERDER M. H. THIELICKE M. M. KAULFUSS M. P. BÜNTIG
<u>Roumanie</u> :	M. T. MELESCANU
<u>Royaume-Uni</u> :	M. D.H. SUMTERHAYES M. N.H. MARSHALL M. B. NOBLE Mme J.I. LINK
<u>Sri Lanka</u> :	M. H.M.G.S. PALIYAKKARA
<u>Suède</u> :	M. G. LIDGARD M. L. NORBERG M. S. STRÖMBÄCK M. G. EKHOLM M. J. LUNDIN
<u>Tchécoslovaquie</u> :	M. M. RUZEK M. P. LUKES M. J. JIRUSEK M. L. STAVINOHA
<u>Union des Républiques socialistes soviétiques</u> :	M. V.L. ISSRAELYAN M. B.P. PROKOFIEV M. V.A. PERFILIEV M. L.S. MOCHKOV M. V.M. GANJA M. V.V. LOCHTCHININE M. A.G. DOULYAN M. Y.V. KOSTENKO M. S.N. RIOUKHINE
<u>Venezuela</u> :	M. A.R. TAYLHARDAT M. O.A. AGUILAR
<u>Yougoslavie</u> :	M. M. VRHUNEC M. B. BRANKOVIĆ
<u>Zaire</u> :	
<u>Secrétaire du Comité et Représentant personnel du Secrétaire général</u> :	M. R. JAIPAL
<u>Secrétaire adjoint du Comité</u> :	M. V. BERASATEGUI

Le PRESIDENT (République démocratique allemande) (traduit de l'anglais): Je déclare ouverte la séance plénière du Comité du désarmement.

C'est vraiment un très grand honneur et un très grand privilège pour la République démocratique allemande, et pour moi personnellement, que d'assurer la présidence du Comité pendant le mois de mars. En tant que pays socialiste et en tant que membre de la communauté des Etats socialistes, mon pays déploie depuis des années, comme chacun le sait, d'immenses efforts pour contribuer à la cessation de la course aux armements et à la réalisation d'un désarmement effectif. Permettez-moi de saisir cette occasion pour vous assurer que, ayant en vue ces mêmes objectifs, je n'épargnerai aucun effort pour m'acquitter des lourdes tâches et obligations que m'impose le règlement intérieur du Comité.

Au début de ma présidence, je tiens à exprimer au distingué représentant de la France, Monsieur l'Ambassadeur François de la Gorce, ma gratitude et, j'en suis certain, celle du Comité tout entier pour l'habileté avec laquelle il a dirigé nos travaux durant le premier mois de la session de cette année. Grâce à la patience, à la courtoisie, au dynamisme et à la compréhension qui, nous le savons tous, caractérisent la diplomatie française, il nous a permis d'accomplir des progrès remarquables. En moins d'un mois, nous avons approuvé l'ordre du jour de la session annuelle de 1981, le programme de travail de la session de printemps, la reconstitution ou la reconduction des quatre groupes de travail spéciaux.

Ainsi, sous la présidence de mon prédécesseur, le Comité est entré dans la même phase des discussions de fond. Mais nous devons pleinement reconnaître que la situation est difficile et le climat international très tendu. L'accélération de la course aux armements, l'absence de ratification du Traité SALT II, l'arrêt de presque tous les processus importants de négociation sur le désarmement, tout cela ne facilite pas notre tâche.

Toutefois, cette situation ne doit pas nous conduire à désespérer. Grâce à la bonne volonté et à la souplesse, qui ont jusqu'ici caractérisé les débats du Comité, nous allons intensifier nos efforts pour résoudre les questions inscrites à notre ordre du jour. C'est seulement ainsi que nous pourrions justifier l'espoir et l'attente qu'a mis en nous la communauté internationale, et nous montrer dignes du rôle spécial du Comité du désarmement en tant qu'unique forum multilatéral de négociation sur le désarmement. Il est évident que tout accord concret dans le domaine du désarmement aurait d'heureux effets sur l'ensemble de la situation internationale.

La condition préalable la plus importante pour que nous progressions dans nos travaux est sans aucun doute que toutes les délégations présentes autour de cette table fassent preuve de volonté politique. Cela concerne particulièrement les délégations des Etats dotés d'armes nucléaires. Il me semble que la preuve de cette volonté politique a de nouveau été donnée il y a quelques jours par l'organe suprême de l'un de ces Etats, par l'URSS au 26ème Congrès du Parti communiste de l'Union soviétique. La décision de continuer à faire des efforts en faveur de la limitation des armements et du désarmement et les nouvelles propositions concrètes qui ont été présentées à cette fin auront certainement un effet positif sur les travaux du Comité.

Il reste très peu de temps avant la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement. Non seulement notre peuple, mais tous les peuples du monde, espèrent que le Comité se montrera à la hauteur de sa tâche et qu'il présentera, lors de la session extraordinaire, un bilan où

(Le Président)

s'inscriront des progrès tangibles, au moins sur quelques-uns des points de l'ordre du jour. Pour cela, nous devons intensifier nos travaux et employer aussi efficacement que possible tout le temps dont nous disposons.

Grâce à la reconstitution des groupes de travail spéciaux sur les garanties de sécurité négatives, sur les armes chimiques et sur les armes radiologiques, et à la reprise des travaux du Groupe de travail spécial sur un programme global de désarmement, le Comité est maintenant en mesure d'entreprendre des négociations de fond. Je fais appel à tous les pays membres pour qu'ils mettent pleinement à profit les facilités que leur offrent ces groupes de travail spéciaux et qu'ils harmonisent leurs propositions en vue de réaliser des progrès tangibles au cours de la présente session.

D'autre part, nous ne devons pas perdre de vue que le Comité du désarmement a aussi d'autres tâches à accomplir. Je pense en particulier à certains points de l'ordre du jour comme l'interdiction des essais nucléaires, la cessation de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire, les nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive. De nombreuses délégations, dont la mienne, regrettent profondément que le Comité n'ait pas encore pu créer d'autres groupes de travail spéciaux ou d'autres organes subsidiaires qui entreprendraient des négociations de fond sur ces questions.

En conséquence, je fais appel à tous les Etats participants, membres ou non du Comité, pour qu'ils concentrent leurs efforts sur ces points essentiels et qu'ils s'abstiennent d'introduire dans nos débats des problèmes hautement politiques générateurs de controverses qui n'ont rien à voir avec le désarmement et compliqueraient encore notre tâche.

Comme vous le savez tous, nous avons un mois très chargé. Outre les négociations dans les groupes de travail spéciaux, notre programme de travail prévoit des réunions spéciales sur le désarmement nucléaire, sur le programme global de désarmement, sur les garanties de sécurité négatives et sur les armes chimiques. Nous espérons qu'à ces réunions, les délégations des Etats non membres du Comité du désarmement comme l'Autriche, le Danemark, l'Espagne, la Finlande, la Norvège et la Suisse apporteront d'utiles contributions.

Pour conduire efficacement notre action commune, le Président sera toujours prêt à avoir des contacts et des consultations avec toutes les délégations. D'autre part, je sais que je peux pleinement compter sur votre coopération et sur votre aide. Je voudrais en outre exprimer ma reconnaissance à Monsieur l'Ambassadeur Jaïpal, à M. Berasategui et à leurs collègues du Secrétariat pour l'aide hautement qualifiée qu'ils ont prêtée à mes prédécesseurs. Je compte aussi sur leur coopération.

Je ne voudrais pas terminer ces considérations liminaires sans exprimer avec force l'espoir que, pendant le mois de mars, le Comité continuera à travailler, comme il l'a fait jusqu'ici, dans un esprit constructif qui nous permettra de parvenir à des résultats concrets.

M. VRHUNEC (Yougoslavie) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, permettez-moi de vous adresser les plus cordiales félicitations de ma délégation pour votre accession à la présidence pour le mois de mars. Je tiens de même, à féliciter Monsieur l'Ambassadeur de La Gorce pour le travail exceptionnel qu'il a accompli pendant le mois de février.

Il est très difficile de prendre la parole à un moment où les débats du Comité en matière de désarmement nucléaire font ressortir que nous demeurons incapables, à

(M. Vrhunec, Yougoslavie)

la présente session, d'accomplir les premiers pas concrets vers l'adoption de mesures internationales dans ce domaine qui est incontestablement le plus important en matière de désarmement. C'est la troisième année que le Comité du désarmement se montre dans l'incapacité de réaliser quoi que ce soit en vue du désarmement nucléaire, alors même que la course toujours plus frénétique aux armes nucléaires entraîne des dépenses astronomiques et prend des proportions effrayantes, au point d'aller à l'encontre des objectifs visés. Rien ne justifie cette évolution et, comme Mme Thorsson, chef de la délégation suédoise, l'a dit ici :

"Il faut démontrer que la mystique des armes nucléaires, l'idée qu'une arme nucléaire peut accroître en quelque façon la sécurité d'un Etat est mensongère, que c'est là ce que j'ai appelé précédemment la plus grande erreur de notre époque, car, loin d'accroître la sécurité de qui que ce soit, elle a pour effet de la réduire pour tous."

Il n'est guère de problèmes mondiaux qui aient été aussi souvent considérés comme aussi importants et périlleux pour la paix et la survie de l'humanité que celui de l'armement nucléaire. Il n'est guère non plus de problèmes mondiaux ayant fait l'objet de débats aussi larges et aussi convaincants quant à la manière de prendre d'urgence des mesures radicales. Point donc n'est besoin de rappeler ici les décisions des diverses instances politiques, pas plus que les nombreuses résolutions adoptées par l'Assemblée générale des Nations Unies, tant à ses sessions ordinaires qu'à ses sessions extraordinaires. En tant que membres du Comité du désarmement nous les connaissons particulièrement bien. En outre, nous avons tous accepté solennellement et officiellement, en d'innombrables occasions, la responsabilité d'entamer le processus de désarmement nucléaire. Nous avons aussi tous décidé, lors de la création du Comité du désarmement, d'engager ici des négociations concrètes en vue de résoudre ces problèmes. Je m'abstiendrai aussi de présenter d'autres arguments en vue d'une action concrète de notre part à cet égard. La grande majorité des orateurs qui m'ont précédé l'ont fait avec conviction, en particulier les membres du Groupe des 21, et je ne vois pas la nécessité de les citer.

Toutefois, étant donné la résistance de certaines puissances occidentales, le règlement de cette importante question de désarmement est au point mort. En fait, il n'a même pas commencé, si l'on fait abstraction de nos considérations verbales qui, bien entendu, ne peuvent remédier à la situation.

Le monde entier se demande à juste titre ce que nous faisons. Pourquoi rien de concret n'a-t-il été fait en matière de désarmement nucléaire? Où cela mène-t-il? Lors de la Réunion ministérielle qui s'est tenue récemment à New Delhi, les pays non alignés qui, depuis déjà 20 ans, attachent une importance particulière à cette question et estiment qu'elle doit bénéficier de la priorité absolue, ont accordé une place particulièrement importante aux problèmes de désarmement, tout en mettant surtout l'accent sur le désarmement nucléaire. A cette occasion, les ministres ont déclaré que le plus grand péril auquel le monde doit faire face aujourd'hui est celui de la menace de destruction par une guerre nucléaire. En s'engageant dans une nouvelle étape de la course frénétique aux armes nucléaires, les Etats dotés de telles armes ont créé une situation dans laquelle l'humanité semble être condamnée à vivre sous la menace d'une annihilation nucléaire... Les ministres ont donc exprimé leur conviction que le moyen le plus efficace d'éliminer la menace d'une guerre nucléaire, en attendant le désarmement nucléaire, était d'interdire le recours ou la menace du recours aux armes nucléaires. Ils ont constaté que les Etats dotés d'armes nucléaires étaient peu disposés à s'entendre sur une convention internationale interdisant le recours ou la menace du recours aux armes nucléaires. D'autre part, les ministres des pays non alignés ont accordé une grande importance aux utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, en particulier à des fins de développement.

(M. Vrhunec, Yougoslavie)

Les ministres des pays non alignés ont mis en évidence le caractère insoutenable des positions et des arguments de ceux qui ne veulent pas de négociations sur le désarmement nucléaire. Ils ont rejeté avec la plus extrême vigueur les efforts visant à justifier de telles attitudes, fondées sur diverses théories comme celle de la dissuasion ou celle de la possibilité de mener une guerre nucléaire dite limitée, qui, en fait, ne font que frayer la voie à la poursuite de la course aux armements nucléaires. Il est de fait que l'application de la théorie de la dissuasion par les superpuissances a permis d'empêcher leur intervention directe dans des conflits régionaux. Toutefois, la compétition dans le domaine de la dissuasion n'a nullement éliminé le risque d'une catastrophe nucléaire. Au contraire, elle a même augmenté l'insécurité et l'incertitude, car la course aux armements se poursuit précisément sur la base de positions postulant l'emploi de la force pour maintenir le statu quo dans les relations internationales. Et cela, parce que la théorie de la dissuasion est une théorie de force, une théorie d'ingérence dans les affaires intérieures d'autres pays, qui fonde la sécurité sur les bases inacceptables du renforcement de la puissance militaire. Cette théorie et d'autres du même genre visent à encourager la rivalité entre Etats et blocs dotés d'armes nucléaires et tentent de justifier la poursuite du libre développement de technologies encore plus létales et plus destructrices concernant de nouvelles armes, de nouveaux systèmes, et de nouvelles installations, au lieu de mettre toutes les richesses de l'humanité au service du progrès et de la prospérité de l'ensemble des peuples du monde.

Toute présomption qu'il est possible de mener une guerre nucléaire limitée est un défi au bon sens et s'apparente à la folie du terrorisme. Il a suffi qu'apparaisse le risque d'erreurs possibles de manipulation, dont nous avons tous été témoins, pour que l'on prenne conscience de la rapidité avec laquelle l'humanité peut être amenée au bord de la catastrophe. Quelle que soit la nécessité de prendre toutes les mesures qui s'imposent pour prévenir des accidents qui risqueraient d'être catastrophiques et de faire en sorte que les stocks d'armes nucléaires restent hors de la portée de ceux qui auraient l'intention d'en faire usage à des fins terroristes, la seule réponse qui puisse être durable et satisfaisante consiste à détruire au plus vite tous les stocks actuels d'armes nucléaires et à interdire désormais la production de ces armes.

Il n'y a pas de négociations sur le désarmement nucléaire au vrai sens du terme. Les diverses négociations menées aujourd'hui sur cette question en dehors du cadre du Comité n'ont pas pour objectif essentiel de prendre des mesures de désarmement, mais visent plutôt à assurer un contrôle des armements qui ne ralentit même pas la course aux armements nucléaires. C'est pourquoi notre Comité a une responsabilité particulière en tant que seul forum de négociation et doit aborder concrètement, dès que possible l'examen du point de son ordre du jour concernant la cessation de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire. Toutefois, il s'agit non pas de faire de la rhétorique, mais de s'entendre vraiment pour que des négociations concrètes soient engagées sans retard. La Yougoslavie s'efforce de faire en sorte que s'engagent d'urgence des négociations sur la base de la déclaration du Groupe des 21 pays non alignés et neutres du 9 juillet 1980, qui figure dans le document CD/116. Nous estimons que ce document constitue un bon point de départ pour ouvrir les négociations sur le désarmement nucléaire et qu'il offre une possibilité de compromis. Les pays non alignés et neutres membres du Comité estiment indispensable de fixer les grandes étapes du désarmement nucléaire, comme prévu au paragraphe 50 du Document final, et de définir clairement les responsabilités des Etats dotés d'armes nucléaires ainsi que le rôle

(M. Vrhunec, Yougoslavie)

des Etats non dotés d'armes nucléaires dans le processus de désarmement nucléaire. Les pays non alignés et neutres estiment aussi impérieux d'identifier aussi clairement que possible les questions relatives à l'interdiction du recours ou de la menace du recours aux armes nucléaires dans le processus de désarmement nucléaire. Il est certain que les efforts d'identification des questions, qui visent à ôter tout crédit à la doctrine de la dissuasion, revêtent également une importance particulière pour les raisons fréquemment mentionnées dans les observations des pays non alignés et neutres membres du Comité. Afin que le Comité puisse remplir la principale tâche qui lui est confiée dans ce domaine, ces pays s'efforcent d'obtenir l'adoption de mesures qui lui permettront d'assumer pleinement ses responsabilités en tant qu'organe multilatéral unique de négociation sur le désarmement et de rendre possible l'établissement d'un lien entre le Comité et les négociations sur le désarmement nucléaire menées dans des forums bilatéraux ou régionaux, ou dans d'autres forums de caractère limité.

Il ne fait aucun doute que l'approche fondamentale préconisée par les pays non alignés et neutres ne néglige et n'entrave en aucune façon la conduite de négociations à quelque niveau que ce soit (bilatéral, régional ou multilatéral), pour autant que ces négociations contribuent au désarmement nucléaire. Nous estimons que les négociations SALT devraient se poursuivre et qu'il devrait être donné suite à l'idée de tenir une conférence européenne du désarmement, dont débat actuellement la Conférence de Madrid sur la coopération et la sécurité en Europe.

Si l'on veut que le Comité s'acquitte de ses responsabilités dans le domaine du désarmement nucléaire, il importe d'abord que certaines puissances occidentales modifient leur attitude et acceptent d'engager des négociations multilatérales. Ma délégation s'efforce à cette fin d'obtenir la création d'un groupe de travail, qui devrait se mettre immédiatement à l'oeuvre. Nous considérons le refus de créer un tel groupe de travail comme une violation du droit fondamental des membres du Comité de participer de manière équitable et démocratique à l'accomplissement de la tâche délicate et importante que chacun d'entre nous, et pas seulement les Etats dotés d'armes nucléaires s'est obligé à assumer. L'engagement de négociations multilatérales sur cette question ne faciliteraient-elles pas l'aboutissement des négociations bilatérales qui, bien entendu, seraient menées parallèlement ? L'échec enregistré jusqu'ici dans les négociations bilatérales ne met-il pas clairement en évidence la nécessité de recourir aussi à des négociations multilatérales, dans lesquelles la créativité et la volonté politique d'un grand nombre de pays exerceraient une influence positive sur la solution d'un problème aussi important ?

Il est clair qu'il faudrait assigner à ce groupe de travail un mandat précis, un programme d'action détaillé et des étapes de négociation bien définies. En effet, le désarmement nucléaire est un processus de longue haleine, qui exige du temps, mais aussi la volonté clairement exprimée d'aller résolument de l'avant sur la base du programme adopté. Comme bases de discussion, le groupe de travail pourrait prendre les documents CD/116 et CD/4, ainsi que tous autres documents pertinents. Dans la phase initiale de ses travaux, il s'emploierait surtout à identifier les divers aspects de la question et s'attaquerait progressivement à la solution des principaux problèmes. Faute d'aborder ainsi de manière concrète la question du désarmement nucléaire, notre Comité ne remplira pas sa principale tâche et aucun progrès que nous pourrions faire au sujet d'autres questions n'aura les effets attendus.

(M. Vrhunec, Yougoslavie)

Selon le programme de travail du Comité, le débat sur ce point de l'ordre du jour s'achève aujourd'hui. Cela ne signifie pas que l'examen des problèmes de désarmement nucléaire va cesser. Nous estimons que le Comité devrait le poursuivre, et d'une façon très intensive. Il existe pour cela des bases suffisantes. Quant aux formes de cet examen, elles peuvent varier, allant de réunions officieuses du Comité à des consultations officieuses, en passant par des réunions officieuses de groupes.

La Yougoslavie, fidèle à sa politique de coexistence pacifique et active et aux décisions du mouvement des non alignés, ne négligera aucun effort en vue de la réalisation des objectifs de désarmement nucléaire. Nous ne pouvons pas et nous ne pourrons jamais nous résigner à ce que les débats du Comité sur la question du désarmement nucléaire demeurent dans l'impasse où ils se trouvent actuellement et nous nous efforcerons sans relâche d'obtenir l'entente et l'assentiment de la part de tous ceux qui sont ici présents, afin que toutes les questions de désarmement puissent être résolues de manière concrète. Nous ne voulons pas prendre la responsabilité d'un éventuel échec. Cette responsabilité doit être pleinement assumée par ceux qui s'opposent, contre le vœu de l'humanité entière, à l'exploitation de la technologie nucléaire aux fins de la prospérité du monde et non de sa destruction.

Le PRESIDENT (République démocratique allemande) (traduit de l'anglais) : Je remercie M. l'Ambassadeur Vrhunec de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à l'égard de la Présidence.

M. de SOUZA e SILVA (Brésil) (traduit de l'anglais) : Le Comité a consacré trois séances plénières, depuis mardi dernier, au point 2 de l'ordre du jour, à savoir la question de la cessation de la course aux armements nucléaires et du désarmement nucléaire. La semaine précédente, nous avons examiné le point 1, celui de l'interdiction des essais nucléaires. Je propose que nous traitions aujourd'hui de ces deux questions, pour des raisons de principe ainsi que pour des considérations d'ordre pratique. Dans la déclaration que j'ai faite en séance plénière, le 12 février, j'ai eu l'occasion d'exposer l'attitude du Brésil en ce qui concerne la cessation de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire. Puisque nous concevons l'interdiction des essais nucléaires comme une étape sur le chemin du désarmement nucléaire, j'aimerais aussi préciser la position du Brésil en ce qui concerne un traité interdisant de nouveaux essais d'armes nucléaires. Concurrément, je pense à l'intéressant débat que nous avons tenu hier au sujet de la création de groupes de travail chargés de s'occuper des points 1 et 2 de l'ordre du jour. Ma délégation ayant formulé au sujet de cette question des propositions spécifiques, qui ont été appuyées et commentées par d'autres délégations, j'estime utile de fournir quelques éclaircissements à propos des questions débattues hier, afin qu'il en soit pris acte.

J'aimerais d'abord réitérer ce qui semble être l'opinion quasi-unanime des délégations en ce qui concerne la nécessité urgente que le Comité entame des négociations de fond sur ces deux questions. La poursuite de la course aux armements nucléaires est l'un des principaux motifs de préoccupation pour toutes les nations du monde, et pas seulement pour les puissances dans les arsenaux desquels la prolifération des armes nucléaires se poursuit sans relâche, en quantité et en qualité. L'argument a été invoqué que le désarmement nucléaire est "d'importance vitale" pour la sécurité des superpuissances, ou que la question est "trop sensible" ou "trop complexe" pour être traitée multilatéralement. Toutefois, nous soutenons que cette question est aussi d'une importance vitale pour notre propre sécurité, et que sa complexité et sa sensibilité mêmes nécessitent l'ouverture rapide de négociations. Une guerre

(M. de Souza e Silva, Brésil)

nucléaire n'éliminerait pas seulement ceux qui pensent qu'ils peuvent la mener, mais aussi le reste du monde. Il est donc clairement du ressort et du devoir du Comité de négocier d'urgence sur le fond de la question.

A notre réunion officieuse d'hier, ma délégation a proposé que le secrétariat nous fournisse une liste de toutes les propositions concrètes qui ont été faites à ce jour, depuis la création du Comité du désarmement, au sujet de la cessation de la course aux armements nucléaires et du désarmement nucléaire. La délégation indienne avait précédemment proposé que nous commençons par l'examen, dans le cadre de réunions officieuses, du chapitre V du rapport du Secrétaire général sur les armes nucléaires. De nombreuses délégations ont préconisé que l'on continue à tenir des réunions officieuses pour traiter du désarmement nucléaire, et hier l'Ambassadeur du Venezuela, M. Taylhardat, a formulé des propositions complémentaires de celle que j'avais faite. D'autres délégations de pays du Groupe des 21, dont celles du Nigéria, du Kenya, de l'Argentine, du Pérou, de la Roumanie, de Sri Lanka, de la Suède, de la Yougoslavie, ont eu des observations constructives à formuler au sujet de la question débattue. Toutes les propositions faites hier se complètent les unes les autres. Ma propre délégation est ouverte à toute suggestion en ce qui concerne les détails de la formule que nous pourrions adopter afin de focaliser les négociations envisagées. Nous continuons de penser que l'énumération exhaustive des propositions relatives au désarmement nucléaire faites à l'Organisation des Nations Unies pourrait se révéler trop longue et difficile à utiliser; nous pourrions peut-être commencer par un répertoire moins encyclopédique, auquel les délégations pourraient suggérer d'ajouter d'autres documents officiels présentés avant 1979 et qui demeurent valables. Toutefois, le point important et à propos duquel j'estime qu'il y a eu convergence de vues est que ce travail doit avoir deux objets principaux : premièrement, créer les conditions d'un dialogue significatif et de fond au sein du Comité; deuxièmement, identifier les questions à propos desquelles il serait possible d'entamer des négociations multilatérales concrètes. Ceci étant, ma délégation est prête à continuer à explorer, dans le cadre de réunions officieuses, l'organisation de nos travaux relatifs à la cessation de la course aux armements nucléaires et au désarmement nucléaire. A cet égard, je continue de penser que c'est la proposition du Groupe des 21 qui offre les meilleures perspectives de succès. Toutefois, si l'on persiste à écarter ou à tenir pour lettre morte les propositions faites par ma délégation et par plusieurs autres ou si l'on refuse d'entamer ne serait-ce qu'un dialogue, nous-mêmes et tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies, ne pourrions que tirer les conclusions qui s'imposent.

Un raisonnement du même genre s'applique aux propositions qui ont trait à la création d'un groupe de travail chargé de négocier un traité sur l'interdiction de tous les essais d'armes nucléaires, à tout jamais et dans tous les milieux. A la séance d'hier, nous n'avons relevé aucune objection à la poursuite d'un débat officieux sur le fond de la question; selon le compte rendu, deux délégations seulement se sont déclarées opposées à la création du groupe de travail sur le point 1, comme proposé par le Groupe des 21. L'une d'elles a expliqué que son gouvernement procédait à un réexamen global de ses politiques de défense, et qu'il lui faudrait attendre l'achèvement de ce processus pour siéger au Comité avec le bénéfice d'instructions précises. L'autre a soulevé des objections de principe peu convaincantes et sur lesquelles ma délégation continue de s'interroger. Quoi qu'il en soit, les conséquences sont, et c'est le moins qu'on puisse dire, décevantes. En tout cas, cette situation ne devrait pas empêcher les participants aux négociations

(M. de Souza e Silva, Brésil)

trilatérales de répondre aux questions qui leur ont été posées au sein du Comité, afin de clarifier les questions soulevées par leur rapport de l'an passé au Comité. Le fait que les négociations trilatérales ont été suspendues, pour des raisons qui sont sans rapport avec les tâches assignées au Comité, ne devrait pas empêcher les trois négociateurs de fournir des réponses de fond au Comité. La délégation de l'Union soviétique a consacré aux aspects de fond de l'interdiction complète des essais nucléaires une déclaration plénière, et elle a aussi exprimé son appui au Groupe des 21. Serait-il excessif de demander aux deux autres puissances d'expliquer pourquoi elles estiment que le succès serait compromis si un consensus était réalisé au sein du Comité ?

Il pourrait être pertinent de rappeler l'exemple récent de la création, l'an passé, du groupe de travail sur les armes chimiques. L'expérience du Comité à cet égard a montré que les travaux du Comité du désarmement n'ont en aucune façon porté préjudice aux négociations bilatérales, qui, soit dit en passant, ont aussi été suspendues pour des raisons touchant aux relations bilatérales entre les superpuissances. Puis-je ajouter, au surplus, que depuis le début de l'âge nucléaire, voici déjà 35 ans que les négociations restreintes sur le désarmement se poursuivent, tandis que l'on assiste en fait à l'accumulation massive et infernale des armements nucléaires.

Ma délégation, lorsqu'elle propose la poursuite de discussions officieuses sur la façon d'organiser des négociations significatives sur l'interdiction des essais nucléaires, garde un esprit ouvert en ce qui concerne les détails. Toutefois, nous pensons que ces débats doivent aussi prendre la forme d'un dialogue, afin de fournir les données de fond susceptibles de constituer la base du mandat du groupe de travail proposé par les 21.

Ma délégation est fermement convaincue qu'un traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires ne saurait être une fin en soi; par ailleurs, nous pensons que l'urgence de cette question ne tient pas simplement au fait que de nombreuses parties au Traité sur la non-prolifération émettent maintenant des doutes quant à l'efficacité de cet instrument ou à son application effective. Au contraire, comme le Brésil n'a cessé de l'affirmer, le traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires doit être conçu comme une étape sur la voie du désarmement nucléaire. Pour être vraiment efficace et durable, un traité sur l'interdiction des essais d'armes nucléaires doit pouvoir être accepté par un nombre de parties aussi grand que possible, et en particulier par les cinq puissances dotées d'armes nucléaires, qui poursuivent leurs essais en vue de renforcer la puissance destructrice de leurs arsenaux. Mais la condition d'universalité ne sera remplie que s'il est tenu compte des préoccupations et des intérêts légitimes des autres pays. Il serait futile de croire que des accords résultant de négociations privées répondront automatiquement aux intérêts de ceux qui n'ont pas eu l'occasion d'énoncer leurs préoccupations et de s'assurer qu'elles trouvaient un écho approprié.

Pour sa part, le Brésil a des vues bien arrêtées en ce qui concerne un traité visant à interdire les essais d'armes nucléaires. Nous aimerions parvenir à un traité contenant l'engagement clair de réaliser l'objectif du désarmement nucléaire, et pouvant servir d'instrument efficace pour promouvoir la coopération internationale dans le domaine de la pleine utilisation de la technologie nucléaire à des fins pacifiques; à un traité n'admettant ni déséquilibres, ni discrimination, et

(M. de Souza e Silva, Brésil)

n'accordant pas à quelques parties un statut privilégié, même si ces parties s'estiment plus concernées que les autres. Je pense aux articles de fond du traité et aux clauses qui concernent la procédure relative aux plaintes, le mécanisme de vérification, la ratification et l'entrée en vigueur et aux dispositions concernant l'examen périodique du traité. Nous voudrions de plus un traité qui se traduise effectivement par l'arrêt de tous les essais d'armes nucléaires à tout jamais et dans tous les milieux, et qui ne puisse pas être exploité pour exercer des pressions politiques ou, pis encore, pour légitimer la reprise des essais après un nombre limité d'années.

Je me permettrai de clore mes observations en précisant un point de la façon la plus claire. Nous reconnaissons le droit de tout pays de mener, avec les partenaires de son choix, toutes négociations qu'il estime nécessaires pour sauvegarder ses intérêts légitimes. Mais nous ne saurions accepter l'argument selon lequel des négociations de fond au sein du Comité, sur des questions que nous avons tous convenu d'inscrire à l'ordre du jour du Comité, pourraient porter préjudice à des négociations restreintes sur les mêmes questions ou y mettre obstacle d'une façon ou d'une autre. A notre avis, en remplissant simplement la tâche de négociation pour laquelle il a été créé, le Comité rendrait le service inestimable de clarifier des questions d'importance vitale, tant pour les Etats dotés d'armes nucléaires que pour ceux qui n'en sont pas dotés, afin d'assurer l'efficacité et l'universalité des instruments qui seraient multilatéralement approuvés.

Gardons-nous bien de croire que sur le plan international, il serait sage de nous comporter comme si le monde était composé de deux catégories de nations, dont l'une n'accepterait aucune responsabilité envers l'autre. Tous les membres du Comité sont convenus de négocier des mesures urgentes de désarmement nucléaire. Il est possible de mener des pourparlers séparément; en petits groupes, au sein d'alliances, entre alliances ou en dehors des alliances, mais nous devons aussi négocier dans le cadre que nous avons institué nous-mêmes à cette fin. Il y aurait de grands risques à empêcher que se déroulent des négociations multilatérales au sein du Comité, car ce n'est que dans le cadre de celui-ci que nous pourrions négocier des accords de désarmement qui se révéleront équitables, universels et durables.

M. KOMIVES (Hongrie) (traduit de l'anglais) : Camarade Président, permettez-moi, pour commencer, de vous féliciter de votre accession à la présidence du Comité du désarmement pour le mois de mars et de vous souhaiter le plus grand succès dans l'exercice de vos fonctions. La délégation hongroise est particulièrement heureuse de souhaiter la bienvenue à la présidence du représentant de la République démocratique allemande, avec laquelle la République populaire hongroise a des liens solides d'amitié, une coopération profondément enracinée dans tous les domaines de la vie et un profond intérêt commun pour le renforcement de la paix et de la sécurité mondiales. Vos capacités personnelles et votre expérience de la diplomatie multilatérale représentent une garantie sûre que le Comité poursuivra ses travaux dans une atmosphère concrète et constructive, engendrée durant la présidence de votre distingué prédécesseur, l'Ambassadeur François de la Gorce, auquel j'aimerais exprimer ma satisfaction profonde pour sa contribution constructive à nos travaux.

Il est évident que cette année, en particulier ce mois-ci, la principale tâche du Comité sera de réaliser des progrès dans le vaste et vital domaine du désarmement nucléaire, spécialement en créant le cadre organisationnel nécessaire à de telles négociations. Votre rôle, en tant que Président, y contribuera et ma délégation fera tout ce qu'elle pourra pour vous aider à réaliser cette fin.

(M. Kómives, Hongrie)

Les échanges de vues relatifs aux divers aspects du désarmement nucléaire auxquels il a été procédé au sein du Comité m'apportent, dans l'ensemble, un certain encouragement. La majorité des délégations représentées ici ont exprimé leur volonté et leur vif désir d'entamer des négociations concrètes sur des aspects cruciaux du désarmement nucléaire qui n'ont jusqu'à présent été examinés qu'au niveau des débats; je pense à la question de l'interdiction générale et complète des essais d'armes nucléaires et à celle de la cessation de la course aux armements nucléaires et du désarmement nucléaire. Toutefois, ma délégation ne saurait cacher sa déception profonde devant le fait que le Comité ne puisse, par suite du refus de quelques délégations, conclure la phase de la procédure et s'atteler à des négociations de fond. Cela fait longtemps qu'il aurait dû y avoir un accord de principe concernant la création de groupes de travail sur l'interdiction générale et complète des essais d'armes nucléaires et sur la cessation de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire; cela était déjà vrai à la fin de l'année dernière lorsque la résistance obstinée de l'une des délégations au sujet de ces questions a eu comme conséquence déplorable que la deuxième conférence d'examen du Traité sur le non-prolifération n'a pu parvenir à un consensus au sujet d'un document sur le fond final.

Ma délégation continue d'être convaincue que des négociations de fond, au Comité du désarmement, dans le cadre de groupes de travail spéciaux sur des aspects concrets du désarmement nucléaire, sont non seulement réalisables et souhaitables, mais qu'elles sont une tâche inévitable si le Comité du désarmement adhère réellement au consensus qui s'est dégagé lors de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement, tel qu'il est exprimé au paragraphe 50, un paragraphe clef du Document final de cette session.

Dans ma déclaration précédente du 12 février 1981, j'ai énoncé des considérations préliminaires au sujet de l'interdiction générale et complète des essais d'armes nucléaires. Bien que l'examen de cette question se soit terminé à la fin de la semaine dernière, j'aimerais formuler de nouvelles observations compte tenu des débats qui se sont déroulés au Comité. Ma délégation est très satisfaite de la déclaration détaillée qui a été faite, vendredi de la semaine dernière, par le distingué représentant de l'Union soviétique, l'Ambassadeur Issraelyan, au sujet de la position de l'Union des Républiques socialistes soviétiques concernant l'interdiction générale et complète des essais d'armes nucléaires en relation avec les négociations tripartites et les négociations qui seront menées au Comité. Je considère que la position souple adoptée par l'URSS pourrait contribuer à ce que soit réalisé un progrès substantiel dans ces deux forums. Ma délégation adhère pleinement à la position adoptée par la délégation soviétique en ce qui concerne un moratoire et un réseau international mondial de détection et d'identification d'événements sismiques. J'aimerais exprimer de nouveau l'espoir de ma délégation que les deux autres parties intéressées aux négociations tripartites trouveront bientôt le moyen de reprendre les pourparlers et qu'elles obtiendront des résultats positifs.

Ma délégation demeure convaincue de ce que, parallèlement aux négociations trilatérales, le Comité du désarmement a aussi un rôle à jouer dans la conclusion d'un traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires qui soit véritablement universel. La majorité des délégations représentées ici reconnaissent qu'un groupe de travail devrait être créé avec la participation de tous les Etats dotés d'armes nucléaires. Pour ce qui est de la tâche concrète de ce groupe, je pense que suffisamment de propositions ont été présentées, même au cours des débats que nous avons tenus depuis le début de la session, sans compter les propositions qui avaient été formulées précédemment. Ce qu'il convient de faire, au stade actuel, c'est de donner à ces propositions la forme d'un mandat réaliste, acceptable pour tous, et d'entamer des négociations de fond au sein du groupe de travail spécial.

(M. Kömives, Hongrie)

Camarade Président, le Comité doit achever, au cours de la présente séance, l'examen du point 2 de son ordre du jour : cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire. L'urgence qu'il y a à trouver un moyen de mettre fin à la course aux armements nucléaires a été expliquée en termes frappants par de nombreuses délégations qui ont pris la parole à ce sujet. La situation internationale actuelle rend évident que la poursuite de la course aux armements nucléaires devient un facteur déstabilisant de plus en plus dangereux dans les relations internationales. Empêcher que n'éclate une guerre nucléaire et réaliser des progrès substantiels sur la voie du désarmement nucléaire sont les tâches de la plus haute priorité auxquelles sont confrontés les peuples du monde et, dans une mesure encore plus grande, le Comité du désarmement. Les pays socialistes ont toujours préconisé et encouragé des propositions étendues et des négociations concrètes pour mettre fin à la course aux armements nucléaires, les dernières de ces propositions étant celles qui ont été faites par L. I. Brejnev dans sa déclaration au 26ème Congrès du Parti communiste de l'Union soviétique. Le Gouvernement hongrois appuie pleinement ces propositions et il est convaincu que leur mise en oeuvre correspond aux meilleurs intérêts des peuples du monde, et tout particulièrement en Europe. Nous espérons bien que ces propositions seront dûment examinées, de façon responsable, par ceux auxquels elles sont adressées.

Le Comité du désarmement a aussi des tâches concrètes à accomplir dans le domaine de la cessation de la course aux armements nucléaires et du désarmement nucléaire. Depuis que les délégations des pays socialistes ont présenté la proposition contenue dans le document CD/4 relatif à la négociation sur l'arrêt de la fabrication de tous les types d'armes nucléaires et sur la réduction graduelle de leurs stocks jusqu'à leur élimination complète, le Comité du désarmement n'a cessé de tenir de larges débats sur cette question. A la suite de ces débats, la majorité des délégations en sont venues à la conclusion, et ont explicitement exprimé leur opinion, que le Comité du désarmement était le forum le plus approprié pour préparer et mener de telles négociations.

Plusieurs propositions concrètes ont été faites pour traduire dans la pratique cette conclusion fort juste. Il a été proposé entre autres, dans le document de travail CD/109 présenté par la délégation de la République démocratique allemande en juillet dernier, de créer un groupe de travail spécial sur la cessation de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire et d'élaborer un mandat approprié pour ce groupe. Une initiative analogue a été prise par le Groupe des 21 dans le document de travail CD/116, qui proposait d'instituer un groupe de travail et donnait une description indicative des tâches concrètes dont un tel groupe pourrait être chargé. En dernière analyse, ces deux propositions peuvent être considérées comme des efforts pratiques de faire passer dans la réalité le paragraphe 50 et d'autres dispositions pertinentes du Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement.

Durant les débats sur la cessation de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire, certaines délégations ont montré un intérêt particulier pour la question de l'arrêt de la production de matières fissiles à des fins d'armement. La délégation hongroise estime que cette question devrait être examinée en même temps que d'autres qui ont trait à la cessation de la course aux armements nucléaires et au désarmement nucléaire, et dans le cadre d'un groupe de travail spécial qu'il faudrait créer.

Il est regrettable que, malgré l'insistance de la majorité des délégations, le Comité n'ait pas fait le moindre pas pour s'acquitter de ses responsabilités exceptionnelles dans ce domaine crucial. Ma délégation est fermement d'avis que le

(M. Kömives, Hongrie)

Comité devrait, au plus tard durant la partie actuelle de sa session, prendre la décision de créer un organe subsidiaire approprié et commencer, à titre prioritaire, des travaux préparatoires en vue de négociations de fond sur la cessation de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire.

Avant de conclure, Camarade Président, j'aimerais traiter de la question de la non-implantation d'armes nucléaires sur le territoire des Etats où il n'y en a pas à l'heure actuelle. Comme vous vous le rappelez, cette question, conformément à la décision prise par le Comité, ressortit au point 2 de notre ordre du jour.

Comme beaucoup d'autres, ma délégation attache une grande importance au renforcement du système des garanties juridiques - politiques et internationales - pour la sécurité des Etats non dotés d'armes nucléaires. De l'avis de nombreuses délégations, la conclusion d'un accord international relatif à la non-implantation d'armes nucléaires sur le territoire des Etats où il n'y en a pas à l'heure actuelle est l'une des actions possibles pour contribuer à la réalisation de cet objectif.

La conclusion d'un accord relatif à la non-implantation d'armes nucléaires sur le territoire des Etats où il n'y en a pas à l'heure actuelle renforcerait considérablement le régime de non-prolifération, pourrait contribuer à réduire le danger de guerre nucléaire et à freiner la course aux armements nucléaires, et serait susceptible de promouvoir la création de zones exemptes d'armes nucléaires. Un tel engagement contribuerait substantiellement à accroître la confiance et à renforcer la paix et la sécurité internationales. Pour ces raisons, ma délégation considère que la conclusion d'un tel accord est à la fois possible et nécessaire, sans parler du fait que le moment est opportun pour régler cette question.

Aux termes du paragraphe 1 du dispositif de la résolution 35/156 C adoptée à la dernière session de l'Assemblée générale, celle-ci "prie le Comité du désarmement d'engager sans tarder des consultations en vue de l'élaboration d'un accord international sur la non-implantation d'armes nucléaires sur le territoire des Etats où il n'y en a pas à l'heure actuelle". Dans le paragraphe 3 du dispositif de cette même résolution, l'Assemblée générale prie le Comité de lui présenter un rapport sur cette question lors de sa trente-sixième session.

Compte tenu de l'importance de cette question et de l'opportunité de la régler en ce moment, la création d'un groupe de travail, comme proposé dans le document CD/141 présenté par les pays socialistes le 6 février 1981, serait le meilleur moyen de s'acquitter de cette tâche. La délégation hongroise est prête à coopérer avec toutes les délégations pour élaborer le mandat d'un tel groupe de travail.

Le PRESIDENT (République démocratique allemande) (traduit de l'anglais) :
Je remercie M. l'Ambassadeur Kömives de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à l'égard de la Présidence.

M. SOLA VILA (Cuba) (traduit de l'espagnol) : Camarade Président, c'est pour ma délégation une grande satisfaction de vous voir présider le Comité du désarmement pendant le mois de mars. Vous êtes le digne représentant d'un pays uni au mien par des liens puissants de fraternité et de solidarité. La République démocratique allemande est un pays qui a joué et joue un rôle actif et militant en faveur de la cause du désarmement général et complet, soucieux qu'il est de renforcer la paix et la sécurité internationales.

Connaissant vos grandes capacités, nous sommes convaincus que, sous votre habile et experte direction, nous obtiendrons ce mois-ci - le plus long de notre session de printemps - des résultats positifs dans nos travaux. A cet égard, vous pouvez compter entièrement sur l'appui et la collaboration de notre délégation.

Je tiens aussi à féliciter M. l'Ambassadeur de France du succès que les travaux du Comité ont connu au mois de février sous sa présidence.

Il est peut être excessif de répéter si souvent que le cadre le plus approprié pour l'examen des diverses questions inscrites à l'ordre du jour du Comité est celui des groupes de travail, mais il est nécessaire de réaffirmer une vérité objective dont les faits ont démontré l'authenticité. L'activité des groupes de travail nous prouve que c'est la meilleure méthode pour éclaircir les aspects innombrables et complexes des questions que nous avons à examiner. Voilà pourquoi certains arguments que nous avons entendus ici sont inacceptables.

On a dit par exemple que celui qui veut éviter les risques d'attaque, assurer sa sécurité, sa défense, etc. recourt à des systèmes d'alarme, à des écriteaux d'avertissement, à des clôtures et à des chiens de garde pour protéger sa maison; mais que feront alors ceux qui n'ont pas les moyens d'installer des dispositifs d'alarme, ni d'acheter des chiens, ceux qui n'ont même pas de logement ? Doivent-ils vivre en plein air sans aucune protection ?

Personne ne peut nier l'utilité de créer deux groupes de travail pour l'examen de questions de notre ordre du jour aussi prioritaires et aussi urgentes que :

- 1) l'interdiction générale des essais d'armes nucléaires; et
- 2) la cessation de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire.

Tous les membres du Comité savent, y compris ceux qui sont opposés à la création de ces groupes, que l'examen des questions susmentionnées dans un organe de ce genre ne présuppose pas la conclusion immédiate de traités. En effet, nous savons tous que ces questions nécessitent un examen approfondi, minutieux et détaillé. Mais pendant que nous ne faisons rien à ce sujet, le temps passe et la tâche devient plus difficile. Point plus important encore, que dira l'organe multilatéral unique de négociation sur le désarmement en réponse à la communauté internationale ? Que dira-t-il à la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement ?

Le Document final, si souvent mentionné, qu'a approuvé par consensus l'Assemblée générale à la première session extraordinaire consacrée au désarmement, nous permettra d'établir, pour la deuxième session extraordinaire, un bilan de ce qui aura été et n'aura pas été fait. Mais que dirons-nous lorsque nous en arriverons aux paragraphes 47 et suivants, qui portent sur les armes nucléaires, sur des questions auxquelles nous avons l'obligation absolue de répondre ?

Ma délégation craint vivement que nous ne terminions cette année nos travaux sans avoir créé les groupes de travail susmentionnés. Nous en sommes maintenant à la dernière session complète du Comité avant la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, où il ne faudrait pas que nous arrivions "les mains vides". Le Groupe des 21, dont mon pays fait partie, et le Groupe socialiste, ainsi que de nombreuses délégations du groupe dit occidental, acceptent la création de ces groupes de travail et l'ont fait savoir dans leurs interventions, dans des documents, etc.

Permettez-moi de citer à ce sujet les documents suivants :

Document CD/4, présenté dès 1979 par les pays socialistes et concernant des négociations sur les armes nucléaires.

Document CD/36/Rev.1, du Groupe des 21, qui traite également de la cessation de la course aux armements nucléaires et du désarmement nucléaire.

Document CD/72, dans lequel le Groupe des 21 lance un appel pour la cessation complète des essais d'armes nucléaires et demande que soit créé sans retard un groupe de travail.

Document CD/116, du Groupe des 21, sur la cessation de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire.

Document CD/134, intitulé "Déclaration du Groupe des 21 à la fin de la session annuelle du Comité du désarmement en 1980", dans lequel on peut lire ce qui suit :

"... il est regrettable que le Comité du désarmement, malgré la responsabilité majeure qui lui a été ainsi conférée en tant qu'organe multilatéral unique de négociation sur le désarmement, n'ait pas pu s'acquitter comme il convient de son mandat pendant sa session de 1980, en particulier en ce qui concerne l'aspect de ses fonctions auxquelles l'Assemblée générale a attaché la priorité la plus élevée, à savoir la cessation de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire, y compris, à titre de mesure initiale, l'interdiction des essais nucléaires."

Document CD/135, présenté par le Groupe de pays socialistes, dans lequel figure notamment l'alinéa suivant :

"Les délégations des pays socialistes ont accordé et continuent d'accorder une importance primordiale à la cessation de la course aux armements nucléaires et au désarmement nucléaire. Ils ont présenté au cours de la session du Comité une proposition concrète relative à des négociations sur l'arrêt de la fabrication de tous les types d'armes nucléaires et sur la réduction graduelle de leurs stocks jusqu'à leur élimination complète. Ils ont proposé en outre de créer, dans le cadre du Comité, un groupe de travail spécial pour la cessation de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire et de définir le mandat de ce groupe au cours de la session actuelle du Comité du désarmement" (c'est-à-dire en 1980).

Quant aux interventions, qui ont été nombreuses, il n'en est pas une seule du Groupe des 21 où ne soit soulignée l'urgence de la question. Celles des pays socialistes, et plus particulièrement celle du représentant de l'URSS, M. Issraelyan, du 27 février dernier, ainsi que celles des Pays-Bas, du Japon, de la Belgique, de l'Australie, du Canada et de l'Italie, toutes montrent objectivement qu'il importe de créer les groupes de travail en question.

De même, à sa dernière session, l'Assemblée générale des Nations Unies a approuvé diverses résolutions allant dans ce sens.

Camarade Président, en terminant, permettez-moi de me référer au document A/35/392 intitulé "Etude d'ensemble des armes nucléaires" dont la délégation indienne a proposé d'examiner, lors de séances officieuses, le chapitre V. "Les doctrines de la dissuasion et autres théories relatives aux armes nucléaires". Ma délégation appuie cette proposition. Cette étude est dans son ensemble extrêmement utile et importante. Il convient surtout que nous tenions compte du chapitre VIII. "La menace perpétuellement suspendue sur le genre humain" notamment du paragraphe 494, que vous me permettez de citer :

"Si ce rapport n'a rien prouvé d'autre, il aura au moins démontré les conséquences catastrophiques qu'aurait le recours aux arsenaux nucléaires d'aujourd'hui ou de demain. Certains veulent se rassurer en spéculant qu'il serait difficile, même dans une guerre nucléaire, d'anéantir tous les hommes, femmes et enfants de la planète. Mais ce sont là de vaines spéculations. Lorsque la civilisation risque d'être anéantie, l'heure n'est plus aux ratiocinations; il faut que chacun prenne conscience du péril qui menace aujourd'hui le monde, et de la nécessité de faire preuve de volonté politique pour rechercher des solutions acceptables."

A leurs six conférences au sommet, les pays non alignés ont souligné à nouveau la nécessité du désarmement nucléaire. C'est ainsi qu'à la dernière Conférence ministérielle, qui s'est tenue à New-Delhi, les ministres des affaires étrangères du Mouvement des pays non alignés ont déclaré :

"... le plus grand péril auquel le monde doit faire face aujourd'hui est celui de la menace de destruction par une guerre nucléaire. En s'engageant dans une nouvelle étape effrénée de la course aux armements nucléaires, les Etats dotés d'armes nucléaires ont créé une situation dans laquelle l'humanité semble condamnée à vivre sous la menace d'une annihilation nucléaire. Quelques-uns des pays dotés d'armes nucléaires ont essayé de faire accepter le concept extrêmement dangereux d'une guerre nucléaire limitée et de réduire la distinction entre armes nucléaires et armes classiques. D'autre part, ce qu'on est convenu d'appeler "l'équilibre de la dissuasion" entre les grandes puissances n'a pas empêché celles-ci de participer à des conflits régionaux. La compétition en matière de dissuasion n'a nullement créé un mécanisme sûr permettant d'éviter la catastrophe imminente. Elle n'a fait qu'augmenter le cauchemar de l'incertitude et la peur, qui caractérisent aujourd'hui les relations internationales, car l'existence de la course aux armements tient surtout à ce que l'on persiste à vouloir faire usage de la force pour maintenir le statu quo dans les relations internationales. Or il n'y a qu'une seule vraie dissuasion : le désir de survie de l'humanité.

En tant que défenseurs intransigeants de la paix mondiale, les pays non alignés doivent donc coordonner leurs actions pour freiner et inverser la course aux armements nucléaires, en vue d'aboutir finalement à l'élimination complète de ces armements des arsenaux des Etats." */

Coordonnons nos actions pour obtenir que des négociations concrètes s'engagent sur la cessation des essais nucléaires et le désarmement nucléaire.

M. ISSRAELYAN (Union des Républiques socialistes soviétiques) (traduit du russe):
Camarade Président,

Je voudrais tout d'abord, au nom de la délégation soviétique et en mon nom propre, vous féliciter de votre accession au poste de Président du Comité du désarmement pour le mois **en cours**. Cela nous est particulièrement agréable, puisque vous représentez un pays avec lequel l'Union soviétique est liée par des liens indestructibles d'amitié et de fraternité. Permettez-moi de vous souhaiter, Camarade Herder, un plein succès dans l'accomplissement de vos importantes fonctions de Président du Comité.

Nous exprimons aussi notre reconnaissance à M. François de la Gorce, Ambassadeur de France, qui a présidé le Comité en février 1981.

Aujourd'hui, la délégation soviétique voudrait appeler l'attention des membres du Comité du désarmement sur un événement international de grande envergure, à savoir le 26ème Congrès du Parti communiste de l'Union soviétique, qui achève actuellement ses travaux.

*/ Traduction non officielle du Secrétariat.

(M. Issraéliyan, Union des Républiques socialistes soviétiques)

Dans le rapport qu'il a présenté au Congrès, L.I. Brejnev, Secrétaire général du Comité central du Parti communiste de l'Union soviétique et Président du Présidium du Soviet suprême de l'URSS, a fait une analyse approfondie et détaillée de la situation internationale actuelle, a confirmé l'orientation constante de la politique extérieure de l'Union soviétique pour la défense de la paix et le renforcement de la sécurité internationale, et a formulé de nouvelles et importantes propositions en vue de maîtriser la course aux armements et améliorer le climat international.

Reflétant la vive attention dont les travaux du Congrès ont bénéficié dans le monde, de nombreuses délégations au Comité - elles nous l'ont dit franchement - se sont beaucoup intéressées aux délibérations du Congrès. La délégation soviétique a présenté, à titre de document officiel du Comité, une section du rapport de L.I. Brejnev, consacré au renforcement de la paix et à la solution de problèmes internationaux d'actualité dont, en premier lieu, le problème du désarmement.

Nombre de passages du rapport et les nouvelles propositions constructives formulées au Congrès sont en relation directe avec les travaux du Comité, avec les problèmes dont il a été question dans les interventions d'un certain nombre de délégations pendant le débat général.

A ce sujet, la délégation soviétique voudrait appeler l'attention du Comité sur certains points dont il est question dans le rapport de L.I. Brejnev.

"L'orientation principale de l'action du Parti et de l'Etat dans le domaine de la politique extérieure - a dit L. I. Brejnev - a été et continue d'être la lutte en vue d'atténuer le danger de guerre et de maîtriser la course aux armements." Ainsi qu'en témoignent notamment les travaux de la session actuelle du Comité, l'Etat soviétique, comme de nombreux autres pays, met l'accent, dans l'ensemble des problèmes de désarmement, sur celui de la limitation et de l'élimination des armements nucléaires, qui sont les plus dangereux pour l'humanité.

Il est bien connu que l'Union soviétique préconise une solution radicale de ce problème, à savoir l'arrêt de la fabrication des armes nucléaires et la réduction de leurs stocks jusqu'à leur élimination complète. Il y a plus de deux ans, la délégation soviétique a présenté au Comité, de concert avec les délégations d'autres pays socialistes, une proposition concrète à ce sujet. Le Congrès a noté les efforts par lesquels notre pays s'efforce de réaliser certaines mesures dans le domaine du désarmement nucléaire, en particulier d'obtenir une interdiction complète des essais d'armes nucléaires, de renforcer les garanties de sécurité pour les Etats non dotés d'armes nucléaires, d'arrêter toute nouvelle prolifération des armes nucléaires sur notre planète et plusieurs autres mesures.

De nombreuses interventions dans notre Comité ont reflété une grave inquiétude devant le fait que le processus de limitation des armements stratégiques de l'URSS et des Etats-Unis s'est trouvé artificiellement freiné et, comme vous le savez, ce n'est pas par notre faute. Cette inquiétude cache quelque chose de plus important, à savoir une préoccupation au sujet de la question de savoir comment évolueront les relations soviéto-américaines. Cette préoccupation est compréhensible. Pendant le débat général au Comité, de nombreuses délégations ont souligné à juste titre que l'état de toute la conjoncture internationale, ainsi que la solution d'un certain nombre de problèmes, y compris, naturellement, celle des problèmes de désarmement, dépendent beaucoup de la politique de l'URSS et des Etats-Unis. Dans son rapport au Congrès, L. I. Brejnev a dit très nettement et clairement que l'état actuel des relations soviéto-américaines et l'acuité des problèmes qui requièrent une solution font qu'un dialogue - et un dialogue actif - est indispensable à tous les niveaux. Cette affirmation est exacte et applicable à la situation telle qu'elle se présente ici, au Comité du désarmement.

(M. Issraéliyan, Union des Républiques socialistes soviétiques)

En accordant une importance extrême à la limitation des armements stratégiques, L.I. Brejnev a invité à poursuivre sans délai les négociations appropriées avec les Etats-Unis en conservant tout ce qui a été réalisé de positif jusqu'ici dans ce domaine. Il a souligné de nouveau que la seule base rationnelle et acceptable pour de telles négociations, auxquelles devraient aussi participer, le moment venu, - et nous appelons là-dessus votre attention - toutes les autres puissances nucléaires, était le respect du principe de l'égalité et de la sécurité égale.

L.I. Brejnev a déclaré que l'URSS était prête à s'entendre sur la limitation du déploiement de nouveaux sous-marins, du type "Ohio" aux Etats-Unis et de systèmes analogues en URSS, à rechercher un accord sur l'interdiction de moderniser les missiles balistiques existants et de mettre au point de nouveaux missiles balistiques pour ces sous-marins.

La proposition contenue dans le rapport de L.I. Brejnev, relative à la création d'un comité international compétent qui pourrait compter au nombre de ses membres des savants parmi les plus éminents des différents pays, vise à intensifier la lutte contre le danger nucléaire, à élargir les possibilités de diffusion d'informations véridiques pour faire savoir combien meurtrières pour l'humanité seraient les conséquences d'une guerre nucléaire.

L'interdiction de nouveaux types d'armes de destruction massive et de nouveaux systèmes de telles armes est l'un des points importants de l'ordre du jour de notre Comité. Dans le rapport au 26ème Congrès du parti communiste de l'Union soviétique, il est de nouveau souligné que l'Union soviétique a activement œuvré en faveur de l'interdiction de tous les autres types de telles armes et que certains résultats ont été obtenus dans ce domaine. En particulier, la Convention sur l'interdiction de modifier l'environnement à des fins militaires est entrée en vigueur. Des travaux utiles non négligeables ont été réalisés sur l'élaboration d'un traité interdisant les armes radiologiques. Nous espérons qu'ils seront menés à bonne fin dans un avenir proche. Les négociations dans le Comité sur l'exclusion des armes chimiques des arsenaux des Etats entrent déjà dans leur deuxième année et se poursuivent, il est vrai, avec une trop grande lenteur, ce que nous regrettons sincèrement.

Il est souligné dans le rapport que, grâce à l'action des forces pacifiques, l'application des plans de déploiement d'armes à neutrons en Europe occidentale a pu être stoppée. L.I. Brejnev a dit que pour notre part, nous confirmons que nous n'entreprendrons pas la fabrication de ces armes si elles n'apparaissent pas chez d'autres Etats et nous sommes prêts à conclure un accord interdisant ces armes une fois pour toutes et à jamais. Je rappellerai qu'un projet de traité sur l'interdiction des armes à neutrons, soumis par le groupe des pays socialistes en 1978, se trouve sur la table des négociations du Comité. Il est indispensable que le Comité s'occupe de cette question.

Camarade Président,

La délégation soviétique estime qu'il est de son devoir d'appeler également l'attention sur les nouvelles propositions formulées au 26ème Congrès du parti communiste de l'Union soviétique et visant à un assainissement radical de la situation internationale. Je dirai dès maintenant que ces propositions ne sont pas destinées à faire l'objet de négociations au Comité et que nous ne les soumettons pas comme telles, mais il est indubitable que leur adoption et leur réalisation amélioreraient la situation dans le monde, créeraient un climat plus favorable aux négociations sur le désarmement, y compris ici, au Comité.

(M. Issraélyan, Union des Républiques socialistes soviétiques)

Il n'est guère probable qu'il faille expliquer qu'il est bien plus facile de prévenir un conflit qui menace de dépasser le cadre local que d'éteindre un incendie qui s'est déjà déclaré. Dans le cas de l'Europe, des mesures préventives de ce type sont celles propres à accroître la confiance, prévues par une décision de la conférence paneuropéenne, par exemple la communication préalable de renseignements sur les manoeuvres des forces terrestres et l'invitation à ces manoeuvres d'observateurs provenant d'autres pays. On sait que ces mesures s'appliquent sur les territoires des Etats européens, y compris les régions occidentales de l'URSS. En son temps l'URSS a déjà proposé que le système de communication de renseignements s'applique également aux manoeuvres des forces navales et des forces aériennes, ainsi qu'aux déplacements importants des forces armées.

Au 26ème Congrès, on a proposé d'élargir notablement le champ d'application de ces mesures et souligné que notre pays était prêt à l'étendre à toute la partie européenne de l'URSS, à condition que les Etats occidentaux élargissent d'une manière correspondante le champ d'application de ces mesures propres à accroître la confiance. En outre, il a été présenté une proposition pour mettre fin à l'accumulation des missiles nucléaires en Europe.

Une autre région où l'élaboration et l'application de mesures propres à accroître la confiance, compte tenu de ses aspects spécifiques, pourraient non seulement détendre la situation sur place, mais apporter une contribution au renforcement des fondements de la paix générale est celle de l'Extrême-Orient. Là voisinent des puissances telles que l'URSS, la Chine et le Japon et on y trouve également des bases militaires américaines. Au sujet de cette région notre pays a présenté une nouvelle initiative. Dans son rapport, L.I. Brejnev a dit que l'Union soviétique était prête à mener avec tous les pays intéressés des négociations concrètes sur des mesures propres à accroître la confiance en Extrême-Orient. Nous sommes en faveur de la stabilité de la situation dans cette région, de même que dans les autres régions du globe terrestre.

La mise en oeuvre de toutes ces propositions de grande portée relatives à des mesures propres à accroître la confiance contribuerait aussi au progrès dans le domaine du désarmement. Nous voudrions souligner le réalisme et l'importance de ces propositions du point de vue du renforcement de la paix et de la solution des problèmes d'actualité en matière de désarmement.

Dans son rapport, L.I. Brejnev, a accordé beaucoup d'attention à ce qu'il est convenu d'appeler les "points chauds", c'est-à-dire des foyers de conflits militaires et de tensions, avant tout à la région du golfe Persique. A la fin de l'année dernière, l'Union soviétique a proposé aux Etats-Unis, à d'autres puissances occidentales, à la Chine, au Japon et à tous les Etats intéressés de rechercher un accord sur tout un ensemble d'obligations mutuelles prévoyant avant tout que, dans la région du golfe Persique et sur les îles voisines, aucune base militaire étrangère ne serait créée et que l'on n'y déploierait aucune arme nucléaire ou autre arme de destruction massive. Une autre mesure serait l'obligation de ne pas recourir ou menacer de recourir à la force contre les pays de la région du golfe Persique, à ne pas s'ingérer dans leurs affaires intérieures. L'Union soviétique a également proposé de s'entendre pour respecter le statut de non-alignement choisi par les Etats de la région du golfe Persique et de ne les entraîner dans aucun groupement militaire auquel participeraient des puissances nucléaires. Nous avons également préconisé le respect du droit souverain des Etats de cette région sur leurs ressources naturelles. Enfin, l'Union soviétique a proposé de s'abstenir de créer des obstacles ou menaces quels qu'ils soient aux échanges commerciaux normaux et à l'utilisation des voies maritimes de communication qui relient les Etats de cette région avec les autres pays du monde.

(M. Issraélyan, Union des Républiques socialistes soviétiques)

On a dit parfois au sujet de ces propositions, qui ont eu un grand retentissement dans le monde, qu'il était impossible de les dissocier de la question de la présence d'un contingent militaire soviétique en Afghanistan. A ce sujet il a été précisé au Congrès que l'Union soviétique était prête à rechercher un accord sur le golfe Persique en tant que problème indépendant et à participer à un règlement distinct de la situation autour de l'Afghanistan. En même temps notre pays, comme l'a déclaré L.I. Brejnev, ne s'opposait pas non plus à ce que les problèmes se rapportant à l'Afghanistan soient examinés en liaison avec les problèmes de la sécurité du golfe Persique. Naturellement, ce faisant, on ne pourra examiner que les aspects internationaux du problème afghan et non les affaires intérieures afghanes.

Tout le monde sait qu'il existe de nombreux autres problèmes d'actualité dans le monde. Eux aussi attendent une solution rationnelle, mais il faut pour cela, comme l'a dit L.I. Brejnev, une approche à longue portée, une volonté politique, du courage, de l'autorité et de l'influence. A ce sujet, L.I. Brejnev a pris l'initiative de proposer de convoquer une réunion spéciale du Conseil de sécurité avec la participation des plus hauts dirigeants de ses Etats membres, pour rechercher des voies menant à un assainissement de la situation internationale, à la prévention d'une guerre. A cette réunion, qu'il faudrait évidemment préparer avec soin, les dirigeants d'autres Etats pourraient naturellement participer.

Ainsi, les nouvelles mesures et propositions formulées au 26ème Congrès du Parti communiste de l'Union soviétique englobent une large gamme de questions de caractère politique aussi bien que militaire. Toutes ces propositions sont unies par un seul but, par notre aspiration commune à tous : faire tout ce qui est possible pour écarter des peuples la menace d'une guerre nucléaire et préserver la paix dans le monde.

Comme l'a souligné L.I. Brejnev : "Ce n'est pas la préparation à la guerre qui condamne les peuples à un gaspillage insensé de leurs richesses matérielles et spirituelles, mais la consolidation de la paix qui constitue le fil directeur conduisant aux lendemains."

Camarade Président, pour conclure, je voudrais souligner une fois de plus que toutes les orientations essentielles de l'activité de notre Etat dans le domaine de la politique extérieure qui ont été définies au Congrès témoignent de façon convaincante que l'Union soviétique suit, d'une façon systématique et inébranlable, la voie du maintien et du renforcement de la paix, de la détente, de la maîtrise de la course aux armements et du désarmement. Cette orientation a un caractère à long terme et n'est pas soumise aux fluctuations de la conjoncture. Les conclusions et propositions formulées au Congrès, qu'il s'agisse du problème du désarmement ou de tels ou tels autres problèmes internationaux, sont des directives pour la politique extérieure et la diplomatie soviétiques et nous nous y tiendrons strictement et rigoureusement. Les objectifs proclamés au Congrès nous imprègnent d'un sentiment d'optimisme et nous espérons que les nouvelles propositions soviétiques auront des répercussions favorables sur notre travail commun et contribueront à la solution des problèmes pratiques qui se posent devant notre important forum de négociation.

Le PRESIDENT (République démocratique allemande) (traduit du russe) : Je remercie le représentant de l'Union soviétique, M. l'Ambassadeur Issraélyan, des explications détaillées qu'il a données au sujet des toutes récentes propositions de son pays relatives à la cessation de la course aux armements et au désarmement, qui ont été adoptées au 26ème Congrès du Parti communiste de l'Union soviétique.

(Le Président)

Compte tenu du rôle que l'Union soviétique, l'une des plus grandes puissances nucléaires du monde, est appelée à jouer dans la réalisation des mesures de désarmement, notamment en ce qui concerne le désarmement nucléaire, je suis convaincu que ces propositions retiendront toute l'attention qu'elles méritent de la part des membres de notre Comité. Je voudrais informer ceux-ci qu'à la demande de la délégation de l'Union soviétique, les extraits pertinents du rapport présenté au 26ème Congrès seront distribués en tant que document de travail du Comité. Je tiens aussi à remercier M. l'Ambassadeur Issraéliyan des paroles chaleureuses qu'il a prononcées à mon égard.

M. GARCIA ROBLES (Mexique) (traduit de l'espagnol) : Monsieur le Président, ma délégation se félicite de vous voir présider le Comité du désarmement. Votre claire vision des problèmes dont s'occupe, ou dont aura nécessairement à s'occuper, tôt ou tard, cet organe de négociation multilatéral, ainsi que votre esprit fertile en solutions de conciliation constituent des éléments d'une valeur inestimable pour la conduite de nos travaux durant le mois de mars qui commence maintenant.

Je voudrais profiter aussi de cette occasion pour réitérer à votre distingué prédécesseur, M. l'Ambassadeur de la Gorce, notre reconnaissance et notre haute appréciation pour la manière remarquable dont il a exercé ses fonctions pendant le mois de février.

En ce qui concerne la question dont nous avons décidé de poursuivre l'examen à la présente séance, et qui est ainsi énoncée dans l'ordre du jour du Comité du désarmement : "Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire", je rappellerai tout d'abord que ma délégation a déjà eu l'occasion d'exposer au Comité les éléments fondamentaux de sa position lors des séances que j'énumère ci-dessous, avec leur date, et dont les comptes rendus in extenso peuvent être facilement consultés :

1979

- 1) 28ème séance, tenue le 19 avril.

1980

- 2) 80ème séance, tenue le 22 avril.
- 3) 87ème séance, tenue le 26 juin.

1981

- 4) 101ème séance, tenue le 3 février.
- 5) 107ème séance, tenue le 17 février.

Comme complément à l'énumération ci-dessus, je voudrais en premier lieu souligner ce qui suit : Non seulement nous considérons toujours comme "inconcevable", comme nous l'avons affirmé ici il y a près de deux ans, que l'on prétende empêcher le Comité du désarmement d'accomplir son devoir au sujet de la question du désarmement nucléaire - dont on a dit et répété à satiété qu'elle doit avoir la priorité absolue dans nos travaux - mais nous jugeons totalement inacceptable la persistance d'une telle attitude.

(M. Garcia Robles, Mexique)

Si le Comité est le "forum multilatéral unique de négociation sur le désarmement", il a évidemment non seulement le droit, mais aussi le devoir impérieux, de s'occuper d'une question qui, comme l'ont dit à juste titre les Nations Unies, revêt un intérêt vital pour tous les peuples, étant donné que ce qui est en jeu ce n'est rien de moins que la survie même de l'humanité. L'examen de cette question ne fera donc nullement obstacle à la poursuite des négociations bilatérales entre les deux superpuissances, mais au contraire en sera le précieux complément.

C'est sans doute pour cela que, à sa dernière session, l'Assemblée générale a donné son plein appui, non pas dans une résolution mais dans deux, les résolutions 35/152 C et 35/152 D adoptées l'une et l'autre le 12 décembre 1980, à la proposition présentée l'année dernière par le Groupe de travail des 21 tendant à la création, dans cette première partie de la session de 1981 du Comité, d'un groupe de travail spécial qui commencerait ses travaux en examinant la possibilité "de la formulation et de la définition précise des différents stades du désarmement nucléaire envisagés au paragraphe 50 du Document final de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale, y compris la détermination des responsabilités des Etats dotés d'armes nucléaires et le rôle des Etats non dotés d'armes nucléaires dans le processus du désarmement nucléaire".

Ma délégation ne saurait considérer comme argument valide contre la création d'un groupe de travail sur le désarmement nucléaire la prétendue nécessité dans laquelle se trouveraient certaines régions de disposer d'armes nucléaires pour "dissuader des adversaires éventuels". Il y a 12 ans, nous avons eu l'occasion d'exposer à ce sujet notre conclusion longuement méditée - l'honneur m'étant échu de le faire - à la 395ème séance qu'a tenue la Conférence du Comité du désarmement le 18 mars 1969; j'ai alors notamment déclaré ce qui suit :

"Nous nous refusons à croire que ce que l'on a appelé le 'pouvoir de dissuasion' de ces armes - formule dont on a malheureusement abusé - puisse être considéré comme un facteur positif et justifie son existence. Le fait que depuis vingt ans nous ayons pu avoir une paix précaire, fondée sur un angoissant équilibre de la terreur, est loin d'être pour nous un argument convaincant. Pendant les millions d'années de la préhistoire qu'on a coutume de diviser en âge de la pierre, âge du bronze et âge du fer, il a suffi à l'homme du pouvoir de dissuasion des engins primitifs fabriqués avec ces matériaux. Et au cours des milliers d'années d'histoire durant lesquels, ne l'oublions pas, la paix a souvent prévalu pendant plus d'un demi-siècle, la force de dissuasion n'a jamais été au-delà - même à une date relativement récente - des instruments de destruction, bien assez terrifiants, à base de trinitrotoluène ou de dynamite. Nous ne pouvons concevoir qu'il soit nécessaire aujourd'hui de faire dépendre la paix et la sécurité internationales de moyens tels que les armes nucléaires, dont l'existence même comporte le risque d'un suicide universel.

A la prétendue nécessité du pouvoir de dissuasion des armes nucléaires, nous devons opposer le besoin très réel de tenir compte du pouvoir de dissuasion morale de tous les peuples du monde qui exigent chaque jour de façon plus urgente et avec plus d'impatience que l'on mette fin à une situation qui menace la survie même de la race humaine."

Le distingué représentant de l'Inde, M. l'Ambassadeur Venkateswaran, a, dans son excellente intervention de la semaine dernière, le 26 février, montré que, pour de multiples raisons, le souci d'éviter ou de compenser des déséquilibres réels ou imaginaires en armes classiques ne saurait justifier le recours aux armes nucléaires.

(M. Garcia Robles, Mexique)

Je n'ai rien à ajouter sur ce point. Je voudrais cependant souligner que j'ai été surpris d'entendre le distingué représentant du Royaume-Uni déclarer dans son intervention du 19 février que les pays du Pacte de Varsovie disposent d'une supériorité "de 3 à 1 en matière de blindés et d'artillerie et d'un excédent de quelque 150 000 hommes sur le plan des forces terrestres."

Il est compréhensible, je dirais même naturel, qu'un gouvernement, quand il veut convaincre son parlement de se montrer généreux pour le budget militaire, ne se préoccupe pas trop de l'exactitude des estimations qu'il présente. Dans un organe international aussi important que le Comité du désarmement, il nous paraît par contre indispensable de tenir compte du fait que ses membres n'ont pas à voter dans leurs parlements respectifs et qu'en outre ils sont pour le moins au courant de ce que l'on pourrait appeler des données essentielles sur la situation des armements et des forces armées dans le monde. C'est ainsi que je n'apprendrai certainement rien de nouveau à aucun des délégués ici présents en citant quelques extraits des déclarations publiques faites par certains des membres les plus importants de l'OTAN, autrement dit par des personnes qui, en raison des fonctions qui étaient les leurs à ce moment-là, étaient sans aucun doute parmi les mieux renseignées du monde dans ce domaine. Ces déclarations, comme on va le voir, donnent un tableau de la situation très différent de celui que nous a dépeint M. l'Ambassadeur Summerhayes.

En janvier 1980, M. Harold Brown, alors Secrétaire d'Etat à la défense des Etats-Unis, a affirmé :

"Ce que l'on a coutume d'appeler des mesures statiques d'évaluation qui permettent par exemple de comparer séparément les stocks de projectiles ou de chars, sont rarement révélatrices du résultat possible d'une bataille, ou instructives quant aux dispositifs de défense à adopter..."

Il existe dans l'Europe centrale un équilibre approximatif entre les forces non nucléaires immédiatement disponibles de l'OTAN (y compris celles de la France) et celles du Pacte de Varsovie."

De même, l'an dernier, rien moins que le Sous-Secrétaire américain à la défense pour les recherches et le génie, M. William Perry, a déclaré que l'OTAN se trouvait en tête pour la capacité létale des chars, de l'artillerie et des lance-roquettes, de même que pour la quantité et la qualité des projectiles antichars et des avions de combat. Ce même Sous-Secrétaire d'Etat pensait que les Etats-Unis avaient un "avantage substantiel" en matière d'armes téléguidées qui, selon lui, constituaient "l'application la plus importante de la technologie à la guerre moderne depuis la découverte du radar".

Ce même M. Perry estimait que la capacité de défense de l'OTAN contre les chars s'était développée si vite ces dernières années que "l'équilibre technologique s'était déplacé en faveur des systèmes antichars". L'OTAN, poursuivait-il, possédait environ 193 000 projectiles antichars très efficaces et disposait de multiples moyens pour les lancer soit du sol soit par avion.

Pour ce qui est des budgets militaires des deux grandes alliances, M. Arthur Cox, ancien fonctionnaire de l'Agence centrale de renseignement des Etats-Unis (CIA), après une étude comparative sérieuse de ces budgets, est arrivé à la conclusion ci-après, publiée le 21 août 1980 dans l'"International Herald Tribune" :

"Le budget global de la défense de l'OTAN est supérieur à celui du Pacte de Varsovie et, si l'on tient compte du facteur Chine, ce dernier budget ne représente même pas 75 % de celui de l'OTAN."

(M. Garcia Robles, Mexique)

A la lumière des déclarations précédentes, auxquelles il serait facile d'ajouter bien d'autres déclarations analogues, nous croyons que le meilleur moyen pour arrêter la course aux armements nucléaires et pour réaliser le désarmement nucléaire n'est certes pas d'exagérer les dimensions et les dangers des arsenaux d'armes classiques. Il vaudrait peut-être mieux méditer sérieusement ce que disait le général Douglas MacArthur, fin connaisseur des facteurs stratégiques et peu suspect de partialité, lorsqu'il affirmait devant le Congrès des Philippines, le 5 juillet 1961 :

"La guerre mondiale, c'est maintenant un Frankenstein qui détruirait les deux opposants... Elle n'offre même plus la chance que pouvait avoir le vainqueur d'un duel. Elle porte en elle les prémisses d'un double suicide..."

"Les tensions actuelles, avec leur menace d'anéantissement national, sont engendrées par deux grandes illusions : d'une part, la ferme conviction du monde soviétique que les pays capitalistes se préparent à l'attaquer et qu'ils s'y décideront tôt ou tard; d'autre part, la ferme conviction des pays capitalistes que les Soviets se préparent à les attaquer et qu'ils s'y décideront tôt ou tard."

"Les uns et les autres se trompent. Des deux côtés, les peuples désirent la paix. Des deux côtés, ils craignent la guerre. Mais l'accélération constante des préparatifs de guerre peut, sans qu'il y ait aucune intention délibérée, provoquer finalement une sorte de combustion spontanée."

Pour compléter cette déclaration faite il y aura bientôt vingt ans et pour céder à la mode qui paraît être d'évoquer l'équilibre de la dissuasion nucléaire, je citerai maintenant deux des conclusions principales de la récente étude d'ensemble sur les armes nucléaires préparée par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et dont j'ai plusieurs fois affirmé l'intérêt depuis que j'en ai pris connaissance en octobre de l'année passée.

"Pour qu'il soit possible, comme ils l'affirment, de vivre à tout jamais avec les armes nucléaires, il faut que l'équilibre soit maintenu à tout moment, quels que soient les progrès techniques suscités par la course aux armements. La logique de l'équilibre suppose en outre que l'on puisse éviter toute défaillance, humaine ou technique, ce qui est impossible, comme le montrent les fausses alertes et défaillances d'ordinateurs signalées de temps à autre. Tôt ou tard l'un de ces incidents peut se transformer en un accident aux conséquences catastrophiques. C'est notamment pourquoi il n'est pas de garantie absolue de stabilité perpétuelle, et nul ne devrait être autorisé à faire des déclarations apaisantes..."

"Même si l'équilibre de la dissuasion était parfaitement stable, il existe de solides arguments moraux et politiques contre le maintien d'un système de sécurité fondé sur un tel équilibre. On ne peut admettre que certains Etats brandissent le spectre de l'anéantissement de la civilisation pour assurer leur sécurité. L'avenir de l'humanité sert ainsi de gage à la sécurité de quelques Etats dotés d'armes nucléaires, telle qu'ils la conçoivent, et surtout des deux superpuissances. On ne peut non plus admettre que se perpétue un système mondial qui joue sur le fait que certains Etats sont dotés d'armes nucléaires et que les autres n'en possèdent pas. Ce système est la source même de la prolifération des armes nucléaires, et comporte donc les prémisses de sa propre destruction."

(M. Garcia Robles, Mexique)

Je suis persuadé qu'une analyse objective des opinions que je viens de citer conduit nécessairement à la conclusion que le Comité du désarmement ne doit pas tarder davantage à entreprendre les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire qui sont prévues au paragraphe 50 du Document final de 1978, et pour la mise en train desquelles nous persistons à croire, avec le Groupe des 21, que la meilleure procédure consisterait à créer immédiatement un groupe de travail spécial.

La séance est levée à 13 heures.